

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 22 décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 15 décembre 2016

Publié le 23 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	M. Jean-Yves PIAN	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Damien THIEULEUX
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Louise MARIN	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. François HELIE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. André GERVAIS
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Florence LUCISANO pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC**Approbation du schéma directeur d'accessibilité des services de transports urbains - agenda d'accessibilité programmée**

Le Grand Dijon mène, depuis de nombreuses années, une politique active en faveur de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Dès 1983, le Grand Dijon met en place le service de transport dédié aux personnes atteintes d'un handicap « DiviAccès », un service à la demande, d'adresse à adresse.

Le 19 décembre 2007 et conformément à la Loi du 11 février 2005 « *Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* », le Grand Dijon adopte son premier Schéma Directeur d'Accessibilité des transports publics. L'objectif est, non pas de développer des services dédiés aux personnes atteintes d'un handicap, mais bien d'accueillir ces personnes sur le réseau de transport collectif, en concevant des aménagements et des équipements accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite (PMR) définitive ou temporaire.

Dès lors, tous les aménagements et équipements du réseau sont conçus pour permettre une accessibilité de tous. A titre d'exemple, depuis 2007 :

- le Pôle d'Échange Multimodal de la Gare de Dijon Ville a bénéficié d'importants investissements (cofinancés par le Grand Dijon) permettant une intermodalité avec le réseau Divia en toute ergonomie ;
- le SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur) permet d'informer en temps réel, de manière visuel et sonore dans les véhicules mais aussi aux arrêts principaux du réseau Divia ;
- côté matériel roulant, l'acquisition de 102 bus hybrides aux dernières normes PMR a permis de faire un bond en matière d'accessibilité du réseau ;
- et enfin, la mise en service des deux lignes de tramway en 2012 a constitué un tournant décisif et capital pour l'accessibilité du réseau Divia, et de la voirie annexe au corridor tram.

Aujourd'hui, 85 % des voyages réalisés sur le réseau Divia le sont conformément aux règles d'accessibilité en vigueur.

La Loi du 11 février 2005 a été modifiée par l'ordonnance du 26 septembre 2014. Cette dernière oblige les Autorités Organisatrices de la Mobilité Durable la poursuite de la mise en accessibilité de leur réseau, par l'élaboration d'un *Schéma Directeur d'Accessibilité* (SDA) – *Agenda d'Accessibilité Programmée* (Ad'AP).

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder, dans un délai déterminé et limité, à des aménagements, des actions et des travaux en faveur de l'accessibilité du réseau de transport, visant particulièrement l'inclusion des personnes atteintes de handicap et favorisant les déplacements des personnes à mobilité réduite au sens large.

Il contient la programmation dans le temps des actions qui seront mises en place.

L'Ad'AP proposé aujourd'hui s'appuie principalement sur le projet « Prioribus ». Celui-ci a pour objectif d'optimiser la performance du réseau de transport Divia, en améliorant significativement sa qualité. Pour ce faire, les moyens développés sont principalement des aménagements de voirie (arrêts, carrefours, pôles d'échange...), ainsi que des modifications des conditions d'exploitation sur l'ensemble des Lianes et de la Corol. Le confort, l'ergonomie du réseau et ainsi l'accessibilité seront améliorés. Les aménagements se dérouleront sur 2017 et 2018.

C'est sur la base de cette opération que le *Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée* est construit.

Outre la mise en accessibilité progressive des arrêts de bus et de la voirie annexe dans la cadre du projet « Prioribus », de nombreuses autres opérations vont contribuer à rendre le réseau plus accessible à tous : acquisition de matériels roulants, installation de nouveaux mobiliers urbains (abris voyageurs), amélioration de l'information en temps réel (sur les quais), développement d'applications smartphone d'aide à l'utilisation du réseau, ou la formation et la sensibilisation des acteurs de transport public (conducteurs, agents d'accueil, concepteurs des aménagements ...).

Le Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée des transports publics de la Communauté urbaine du Grand Dijon est joint en annexe de ce rapport.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adopter** le schéma directeur d'accessibilité des transports collectifs du Grand Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 74
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 18 PROCURATION(S)